

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2022

Décision du 29 août 2022

08.2022-29	<p>TRANSPORTS - MOBILITÉ</p> <p>OBJET : Demande de subvention auprès de la DREAL Pays de la Loire dans le cadre du « Plan France Relance Vélo – Appel à projets 2021 Aménagements cyclables Pays de la Loire », pour un aménagement cyclable sur la commune d'Aigrefeuille-sur-Maine</p>
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération communautaire du 7 novembre 2017 approuvant le schéma vélo de la Vallée de Clisson,

VU la délibération communautaire du 18 décembre 2018 approuvant l'harmonisation de la compétence en matière de liaisons douces, en étendant l'exercice de cette compétence à l'ensemble du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

VU la délibération communautaire du 28 mai 2019 approuvant le schéma vélo de Sèvre Maine et Goulaine,

VU la délibération communautaire du 29 juin 2021 approuvant le principe budgétaire d'engagement de Clisson Sèvre et Maine Agglo pour la période 2021-2024 pour la réalisation d'aménagements du Schéma Vélo communautaire,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision n°B_05.07.2022-02 du Bureau Communautaire en date du 5 juillet 2022 approuvant la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Aigrefeuille-sur-Maine pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable structurant dans le Parc d'Activités du Haut-Coin,

CONSIDERANT l'opportunité de solliciter un soutien financier de la DREAL Pays de la Loire pour contribuer au financement de cet aménagement cyclable sécurisé et structurant,

CONSIDERANT la conformité du projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable sécurisé traversant le Parc d'Activités du Haut-Coin sur la commune d'Aigrefeuille-sur-Maine, au besoin identifié au sein du Schéma vélo communautaire en tant qu'itinéraire structurant,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant pour contribuer au financement de cet aménagement cyclable sécurisé et structurant :

Dépenses		Recettes	
Postes	Montants HT	Financement	Montants HT
Levé topographique	1 696,00 €	Clisson Sèvre et Maine Agglo	134 902,99 €
Maitrise d'œuvre interne	10 592,19 €	Commune d'Aigrefeuille-sur-Maine	37 260,00 €
Travaux	203 604,00 €	Subvention AAP DREAL 2021 « Plan France Relance Vélo – Aménagements cyclables Pays de la Loire »	51 969,00 €
Sydela	8 239,80 €		
TOTAL	224 131,99 €	TOTAL	224 131,99 €

ARTICLE 2 : de solliciter l'aide financière auprès de la DREAL Pays de la Loire, dans le cadre du « Plan France Relance Vélo - Appel à projets 2021 Aménagements cyclables Pays de la Loire », pour un montant de 51 969 €.

ARTICLE 3 : de signer tout acte relatif entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et la DREAL Pays de la Loire dans le cadre du « Plan France Relance Vélo - Appel à projets 2021 Aménagements cyclables Pays de la Loire ».

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »



Le Président,
Jean-Guy Cornu

Publication sur le site
internet le : 31/08/2022